

INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT ET AU CALCUL DE SON INDICE	<i>Aspirateur non filaire</i>
---	-------------------------------

DATE DU CALCUL	23/05/2025
DEMANDEUR DE L'ÉVALUATION	
NOM	SYSTÈME U
PRÉNOM	A compléter
MAIL	A compléter
TÉLÉPHONE	A compléter
RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION	
NOM	LORTHIOIS
PRÉNOM	Jérôme
MAIL	jlorthiois@eurotechdistribution.com
TÉLÉPHONE	*0320034975
PRODUIT ÉVALUÉ	
Nom ou marque commerciale du fournisseur	Aspiron
Adresse du fournisseur	37 A rue César Loridan 59910 Bondues
Référence du modèle donnée par le fournisseur	2995

CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION	Aspirateur non filaire
---------------------------	------------------------

SOUS-CRITÈRE 1.1 : ENGAGEMENT SUR LA DURÉE DE MISE À DISPOSITION SANS FRAIS DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE ET RELATIVE AUX CONSEILS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

PRECISIONS :
- Documents / Informations : Les informations peuvent librement être réparties à l’initiative du producteur dans des documents divers physiques ou dématérialisés. Les points de la notation sont attribués si l’information visée est disponible dans un quelconque document.
- Langue des documents : Conformément à la Loi du 4 août 1994 relative à l’emploi de la langue française, les informations destinées aux consommateurs doivent être libellées en français ; l’anglais est toléré pour les aspects très techniques destinés aux réparateurs professionnels (exemple : les bulletins techniques).
- Bulletins techniques : Ce libellé recouvre des annonces faites par le producteur à destination des réparateurs professionnels, les informant par exemple de bugs récemment découverts, des corrections à y apporter, de la rupture d’approvisionnement de pièces qui ont été remplacées par d’autres. Les points sont attribués si l’édition d’un bulletin technique est prévue au fil de l’eau (lorsque c’est nécessaire).
- Informations sur l’accès aux réparateurs professionnels : Le producteur ou l’importateur est libre d’indiquer aux consommateurs les réparateurs professionnels de son choix mais il est conseillé de mentionner au minimum les annuaires des réparateurs répertoriés par l’ADEME : www.annuaire-reparation.fr
- Instructions pour l’auto-réparation : Les points correspondant aux années de disponibilité sont accordés seulement si une ou plusieurs opérations sont proposées aux consommateurs pour l’autoréparation, avec les consignes de sécurité adéquates, dans une rubrique spécifique sous le titre « autoréparation », par exemple au sein du manuel technique ou de la notice de conseils d’utilisation et d’entretien. L’article L 441-5 du code de la consommation précise la responsabilité du producteur concernant l’autoréparation.

Engagement sur la durée de disponibilité (en années) de la documentation		Colonne A Réparateurs		Colonne B Consommateurs	
Type de documentation		Durée de disponibilité	Sous-total	Durée de disponibilité	11,6
1.1.A	Identification sans équivoque du produit (type de produit, marque, nom commercial, modèle et éventuellement le numéro de série)	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	2,7
1.1.B	Schéma de démontage ou vue éclatée	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	33
1.1.C	Schémas de câblage et de raccordement	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13
1.1.D	Schémas des cartes électroniques	Non applicable	13	Non applicable	13
1.1.E	Liste du matériel de réparation et de test nécessaire à la réparation	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13
1.1.F	Manuel technique d'instructions relatives à la réparation	Non disponible	0	Non disponible	0
1.1.G	Codes d'erreurs et de diagnostic	Non applicable	13	Non applicable	13
1.1.H	Informations sur composants et diagnostic	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13
1.1.I	Instructions logicielles (y compris réinitialisation)	Non applicable	13	Non applicable	13
1.1.J	Accès aux incidents signalés et enregistrés dans l'équipement	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13
1.1.K	Bulletins techniques	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13
1.1.L	Encadrement spécifique de l'auto-réparation (opérations conseillées, instructions de sécurité et de réparation, répercussions éventuelles sur la garantie) *			si X ≥ 13 ans	13
1.1.M	Informations sur accès aux réparateurs professionnels			si X ≥ 13 ans	13
1.1.N	Détection des pannes et actions requises (approche grand public)			si X ≥ 13 ans	13
1.1.O	Conseils d'utilisation et d'entretien			si X ≥ 13 ans	13
Total sous-critère 1.1			130	191,7	321,7 /338
					10 /10

* Les points correspondant aux années de disponibilité sont accordés seulement si une ou plusieurs opérations sont proposées aux consommateurs pour l'autoréparation, avec les consignes de sécurité adéquates, dans une rubrique spécifique sous le titre « autoréparation », par exemple au sein du manuel technique ou de la notice de conseils d'utilisation et d'entretien. L'article L 441-5 du code de la consommation précise la responsabilité du producteur concernant l'autoréparation.

CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS	<i>Aspirateur non filaire</i>
--	-------------------------------

SOUS-CRITÈRE 2.1 : FACILITÉ DE DÉMONTAGE DES PIÈCES DÉTACHÉES - PIÈCES PANNE/CASSE (LISTE 2)

PRÉCISION : Les précisions sur les étapes de démontage sont disponibles à l'annexe 3 de la présente grille calculante. Une pièce est considérée non démontable dans le cas où elle n'est pas accessible unitairement et ne peut pas être désolidarisée de l'équipement ou d'un sous-ensemble, en vue de son remplacement. Dans ce cas les points du critère 2.1 correspondant ne sont pas attribués. Un lien est établi entre la notation du sous-critère 2.1 et celle du sous-critère 3.1, dans le cas où une pièce n'est pas démontable: la note zéro se répercute alors d'un sous-critère à l'autre.	Cas particulier aspirateur non filaire Le chargeur et le réceptacle à poussière ou trappe d'accès au sac ne sont pas pris en compte dans le critère 2.1 Facilité de démontage
--	--

Facilité de démontage		Notation	
Liste 2 : Pièces panne / casse		Nombre d'étapes pour accès unitaire à la pièce	Sous-total
2.1.A	Batterie	si DDI < 4	3
2.1.B	Moteur d'aspiration	si DDI < 6	3
2.1.C	Réceptacle à poussière ou trappe d'accès au sac		
2.1.D	Rouleau brosse	si DDI < 4	3
2.1.E	Chargeur		
Total sous-critère 2.1		9	/9
		10,0	/10

SOUS-CRITÈRE 2.2 : OUTILS NÉCESSAIRES AU DÉMONTAGE DES PIÈCES DÉTACHÉES - PIÈCES PANNE/CASSE (LISTE 2) 11,0

PRÉCISIONS : - Les outils nécessaires au démontage unitaire d'une pièce concernent l'ensemble des outils utilisés ayant permis d'accéder à la pièce, de la démonter/désolidariser de l'équipement en vue de son remplacement sans endommager le produit (ce qui peut inclure l'accès aux fixations). - Les outils utilisés sont classés en différentes catégories en fonction de leurs accessibilités et de leurs contraintes d'utilisation pour l'utilisateur final. - Dans le cas où une pièce nécessiterait l'utilisation de différents types d'outils, le scénario le plus défavorable devra être retenu pour la notation.	2,7
---	-----

Outils nécessaires au démontage		Notation	
Liste 2 : Pièces panne / casse		Type d'outils nécessaire au démontage	Sous-total
2.2.A	Batterie	C : Démontable avec des outils spécifiques	2
2.2.B	Moteur d'aspiration	C : Démontable avec des outils spécifiques	2
2.2.C	Réceptacle à poussière ou trappe d'accès au sac	D : Démontable sans outils avec des outils communs ou outils fournis avec le produit	4
2.2.D	Rouleau brosse	D : Démontable sans outils avec des outils communs ou outils fournis avec le produit	4
2.2.E	Chargeur	A : Non démontable	0
Total sous-critère 2.2		12	/20
		6,0	/10

SOUS-CRITÈRE 2.3 : CARACTÉRISTIQUES DES FIXATIONS POUR L'ASSEMBLAGE DES PIÈCES DES LISTES 1 ET 2

PRÉCISIONS : - Fixation : Dispositif matériel qui raccorde ou fixe mécaniquement deux ou plusieurs objets, parties ou pièces détachées. Une fixation est généralement non permanente, c'est à dire, qu'elle peut être enlevée ou démontée facilement sans endommager les objets, parties ou pièces détachées raccordée(s) ou fixée(s) ensemble (exemple : vis ou clips). Un collage ou une soudure sont a contrario des fixations permanentes. - Les fixations rencontrées et retirées sont classées en fonction de leurs accessibilités, de leurs caractères amovibles et réutilisables et des contraintes qu'elles engendrent pour la réparation du produit (exemple : fixation causant des dommages ou laissant des résidus de colle ou de soudure lors du démontage). - Dans le cas où une pièce nécessiterait le retrait de différents types de fixations, le scénario le plus défavorable devra être retenu pour la notation.
--

Caractéristiques des fixations		Notation	
Liste 1 : Pièces fonctionnelles Liste 2 : Pièces panne/casse		Type de fixations	Sous-total
2.3.A	Tubes	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.B	Filtres / préfiltres	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.C	Carte électronique de commande	pièce absente	2
2.3.D	Carte électronique de puissance	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.E	Afficheur	pièce absente	2
2.3.F	Manette / actionneur de variateur (partie mécanique)	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.G	Poignée	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.H	Flexible	pièce absente	2
2.3.I	Roulettes / roues	pièce absente	2
2.3.J	Batterie	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.K	Moteur d'aspiration	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.L	Réceptacle à poussière ou trappe d'accès au sac	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.M	Rouleau brosse	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.N	Chargeur	A : Ni amovible ni réutilisable	0
Total sous-critère 2.3		26	/28
		9,3	/10

CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES

Aspirateur non filaire

SOUS-CRITÈRE 3.1 : ENGAGEMENT SUR LA DURÉE DE DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES - PIÈCES PANNE / CASSE (LISTE 2)

PRÉCISIONS :

- Définition de distributeur en pièces détachées : La définition d'un distributeur en pièces détachées est donnée dans le glossaire en annexe 1 de la présente notice.

- Engagements sur la durée de disponibilité des pièces détachées et des délais de livraison : Pour accorder les points aux colonnes 1, il convient que le producteur dispose de son propre service de réparation en interne (exemple : via le service après-vente). Que ce soit pour la durée de disponibilité des pièces détachées ou le délai de livraison, le producteur ou l'importateur doit retenir, parmi l'ensemble de ses pratiques envers les réparateurs agréés et indépendants, la durée ou le délai les plus pénalisants pour chaque pièce. Dans le cas où le producteur ou l'importateur ne met pas les pièces détachées directement à disposition des réparateurs indépendants, alors les points ne sont pas attribués en colonne C des critères 3.1, 3.2, 3.3 et 3.4.

En outre, dans le cas où le producteur ou un importateur ne dispose pas d'un réseau agréé, il s'attribue les points à partir des pratiques les plus pénalisantes envers les réparateurs indépendants.

- Délai de livraison : Le délai de livraison s'entend en jour ouvrable entre le jour de la commande et le jour d'arrivée chez l'acteur concerné.

Engagement sur la durée de disponibilité (en années)		Colonne A Producteur		Colonne B Distributeurs de pièces détachées		Colonne C Réparateurs		Colonne D Consommateurs	
Liste 2 : Pièces panne / casse		Durée de disponibilité	Sous-total	Durée de disponibilité	Sous-total	Durée de disponibilité	Sous-total	Durée de disponibilité	Sous-total
3.1.A	Batterie	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13
3.1.B	Moteur d'aspiration	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13
3.1.C	Réceptacle à poussière ou trappe d'accès au sac	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13
3.1.D	Rouleau brosse	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13
3.1.E	Chargeur	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	11,6	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13
Total sous-critère 3.1			65		2,7		65		65
					33				197,7
									7,6
									/260
									/10

SOUS-CRITÈRE 3.2 : ENGAGEMENT SUR LA DURÉE DE DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES - PIÈCES FONCTIONNELLES (LISTE 1)

Engagement sur la durée de disponibilité (en années)		Colonne A Producteur		Colonne B Distributeurs de pièces détachées		Colonne C Réparateurs		Colonne D Consommateurs	
Liste 1 : Pièces fonctionnelles		Durée de disponibilité	Sous-total	Durée de disponibilité	Sous-total	Durée de disponibilité	Sous-total	Durée de disponibilité	Sous-total
3.2.A	Tubes	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13
3.2.B	Filtres / préfiltres	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13
3.2.C	Carte électronique de commande	pièce absente	13	pièce absente	13	pièce absente	13	pièce absente	13
3.2.D	Carte électronique de puissance	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13
3.2.E	Afficheur	pièce absente	13	pièce absente	13	pièce absente	13	pièce absente	13
3.2.F	Manette / actionneur de variateur (partie mécanique)	Non disponible	0	Non disponible	0	Non disponible	0	Non disponible	0
3.2.G	Poignée	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13
3.2.H	Flexible	pièce absente	13	pièce absente	13	pièce absente	13	pièce absente	13
3.2.I	Roulettes / roues	pièce absente	13	pièce absente	13	pièce absente	13	pièce absente	13
Total sous-critère 3.2			104		104		104		104
									416
									8,9
									/468
									/10

SOUS-CRITÈRE 3.3 : ENGAGEMENT SUR LES DÉLAIS DE LIVRAISON DES PIÈCES DÉTACHÉES - PIÈCES PANNE / CASSE (LISTE 2)

Engagement sur les délais de livraison (en jours ouvrables)		Colonne A Producteur		Colonne B Distributeurs de pièces détachées		Colonne C Réparateurs		Colonne D Consommateurs	
Liste 2 : Pièces panne / casse		Délais de livraison	Sous-total	Délais de livraison	Sous-total	Délais de livraison	Sous-total	Délais de livraison	Sous-total
3.3.A	Batterie	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3
3.3.B	Moteur d'aspiration	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3
3.3.C	Réceptacle à poussière ou trappe d'accès au sac	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3
3.3.D	Rouleau brosse	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3
3.3.E	Chargeur	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3
Total sous-critère 3.3			15		15		15		15
									60
									10,0
									/60
									/10

SOUS-CRITÈRE 3.4 : ENGAGEMENT SUR LES DÉLAIS DE LIVRAISON DES PIÈCES DÉTACHÉES - PIÈCES FONCTIONNELLES (LISTE 1)

Engagement sur les délais de livraison (en jours ouvrables)		Colonne A Producteur		Colonne B Distributeurs de pièces détachées		Colonne C Réparateurs		Colonne D Consommateurs	
Liste 1 : Pièces fonctionnelles		Délais de livraison	Sous-total	Délais de livraison	Sous-total	Délais de livraison	Sous-total	Délais de livraison	Sous-total
3.4.A	Tubes	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3
3.4.B	Filtres / préfiltres	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3
3.4.C	Carte électronique de commande	pièce absente	3	pièce absente	3	pièce absente	3	pièce absente	3
3.4.D	Carte électronique de puissance	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3
3.4.E	Afficheur	pièce absente	3	pièce absente	3	pièce absente	3	pièce absente	3
3.4.F	Manette / actionneur de variateur (partie mécanique)	Non disponible	0	Non disponible	0	Non disponible	0	Non disponible	0
3.4.G	Poignée	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3	si X ≤ 3 j	3
3.4.H	Flexible	pièce absente	3	pièce absente	3	pièce absente	3	pièce absente	3
3.4.I	Roulettes / roues	pièce absente	3	pièce absente	3	pièce absente	3	pièce absente	3
Total sous-critère 3.4			24		24		24		24
									96
									8,9
									/108
									/10

CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES*Aspirateur non filaire***PRÉCISIONS :**

Déduction des frais de livraison : Le principe retenu est de procéder à un calcul hors frais de transport ou de livraison. Si ces derniers sont inclus dans les tarifs des conditions générales de vente, il appartient au producteur ou importateur de les déduire pour procéder au calcul du ratio. En particulier pour le prix des pièces détachées, deux modalités sont possibles pour déduire les frais de transport ou de livraison : unitairement pour chacune des pièces de la liste 2 ou forfaitairement (en valeur absolue ou en pourcentage). Il en va de même pour le prix de l'équipement neuf.

Pièce(s) détachée(s) faisant partie d'un lot : Dans le cas où l'une ou plusieurs des pièces de la liste 2 font partie d'un lot proposé à la vente ou de tout autre sous-ensemble de pièces indissociables, le prix de la pièce concernée est le prix de ce sous-ensemble.

Pièce non disponible : Dans le cas où, au moment du calcul de l'indice, une pièce de la liste 2 n'est pas disponible (c'est-à-dire auprès d'aucune catégorie d'acteur), le nombre de points attribués pour le critère 4 relatif aux prix des pièces détachées est 0.

Pièces non gérées par le producteur ou l'importateur : Dans le cas où des pièces de la liste 2 ne sont pas gérées par le producteur ou l'importateur, le prix des pièces à considérer est alors celui des conditions générales de vente du fournisseur au moment du calcul de l'indice.

Options de produits portant la même référence : Dans le cas où les options sont proposées pour la même référence, et qu'elles n'ont pas d'influence sur les caractéristiques techniques aux fins du calcul de l'indice, alors le calcul du ratio prix à réaliser à partir du prix des pièces détachées et du prix de la version la plus courante du produit concerné.

Absence d'une pièce : Si l'équipement ne comporte pas une pièce listée dans la liste 1 ou 2 de la catégorie concernée alors le prix de la pièce absente n'apparaît pas dans le calcul du ratio.

Rappel des dispositions réglementaires

« Sous-critère 4.1. Rapport entre le prix de vente des pièces par le constructeur ou l'importateur et le prix de vente des équipements par le constructeur ou l'importateur.

Le critère est établi en faisant le rapport entre :

[le prix hors taxe de la pièce la plus chère de la liste 2 + (moyenne des prix hors taxe des autres pièces de la liste 2)]/2

et le prix hors taxe du modèle de l'équipement concerné,

où chaque prix s'entend comme le prix hors taxes du barème tarifaire en vigueur au moment du calcul de l'indice et figurant dans les conditions générales de vente du fabricant ou de l'importateur, ou à défaut dans tout document contractuel pertinent.

Dans le cas où un fabricant ou un importateur dispose, pour les pièces ou les équipements considérés, de plusieurs barèmes tarifaires selon les différentes catégories de clients distributeurs ou vendeurs, les prix retenus pour le calcul de l'indice sont ceux du barème ayant représenté la part la plus élevée du chiffre d'affaires du fabricant ou de l'importateur pour le type de pièces ou le type d'équipement concernés, au cours du dernier exercice clos.

Dans le cas où certaines de ces pièces sont indissociables ou bien dans le cas où la pièce visée est intégrée à un module, qui est seul disponible, le prix à prendre en compte est le prix cumulé des pièces ou le prix du module. »

Critère PRIX	Notation			
	Valeur (en euros)	Score (en %)	POINTS (/100)	NOTE (/10)
Prix hors taxe de la pièce la plus chère (liste 2)	11	20,76%	45	4,5
Moyenne hors taxe des prix des autres pièces (liste 2)	2,7			
Prix hors taxe du modèle de l'équipement concerné	33			

Le nombre de points obtenu pour ce critère est déterminé de la façon suivante :

- si le résultat du rapport est supérieur à 0,3 alors le nombre de points est 0 ;
- si le résultat du rapport est inférieur à 0,1 alors le nombre de points est 100 ;
- si le résultat du rapport est compris entre 0,1 et 0,3 alors le nombre de points est déterminé selon le tableau de correspondance

suivant :

Ratio	0,1	0,11	0,12	0,13	0,14	0,15	0,16	0,17	0,18	0,19	0,2	0,21	0,22	0,23	0,24	0,25	0,26	0,27	0,28	0,29	0,3
Points	100	95	90	85	80	75	70	65	60	55	50	45	40	35	30	25	20	15	10	5	0

CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE	Aspirateur non filaire
--------------------------------	------------------------

SOUS-CRITÈRE 5.1 : ASSISTANCE À DISTANCE SANS FRAIS

PRÉCISIONS : - Une assistance à distance comprend tout système ayant pour but de faciliter la recherche d'informations en cas de panne, de renseignements pour identifier l'origine d'une panne ou d'aide à distance pour effectuer la réparation. En cas d'aide à la réparation à distance, le dispositif doit être capable de fournir un accompagnement technique et précis à l'utilisateur. - Les dispositifs d'assistance à distance comprennent : les informations à distance (site internet, FAQ, etc.), l'aide au diagnostic à distance (ligne d'appel téléphonique, tchat, application incluse dans l'équipement, arbre de décision interactif, etc.) et l'aide à la réparation à distance (ligne d'appel téléphonique, appel par visio, prise en main de l'appareil à distance, etc.) - Les dispositifs d'aide à distance doivent être intégralement gratuits (y compris les appels téléphoniques dans le cas d'une hotline).

Assistance à distance	Colonne B Réparateurs		Colonne C Consommateurs			
	Situation	Sous-total	Situation	Sous-total		
5.1.A Type d'assistance à distance	Aucun	0	C : Aide au diagnostic à distance	2	2	/5
Total sous-critère 5.1		0		2	4	/10

**CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET
PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR**

Aspirateur non filaire

FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Date du calcul	23/05/2025
Nom ou marque commerciale du fournisseur	Aspiron
Adresse du fournisseur	37 A rue César Loridan 59910 Bondues
Référence du modèle donnée par le fournisseur	2995,0

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100
CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	9,5	2	19,0	70,5
CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	10,0	1	17,6	
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	6,0	0,5		
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	9,3	0,5		
CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	7,6	1	16,8	
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	8,9	0,5		
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	10,0	0,3		
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	8,9	0,2		
CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	4,5	2	9,0	
CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE	5.1 Assistance à distance sans frais	4,0	2	8,0	
Note de l'indice sur 10					7,1

*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

**liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.